

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/719 du 23/7/82 2103.11
//)ECRET /MTPS.DGTFF.DFP.SRS.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur MOUSSAKAND. Balthazar, Insti-
tuteur Principal de 1er échelon de la
catégorie A, hiérarchie II des Servi-
ces Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut gé-
neral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087.FP. du 21.6.1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.130.MF du 9.5.1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195.FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197.FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires
(/u le décret n° 62.198.FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 64.165 du 22.5.1964 fixant le sta-
tut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67.50.FP.BE du 24.2.1967 réglemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations recons-
titutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67.304.MT.DGT du 30.9.1967 modi-
fiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret n° 64.165 du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80.630 du 27.12.1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.01.1981 au dé-
cret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.01.1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81.707 du 19.10.1981 complétant
l'article 2 du décret n° 80.630 du 27.12.1980 portant déblo-
cage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 4217/MEN/DPA./SP du 2/7/1981 portant
promotion à trois (3) ans des fonctionnaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseigne-
ment) ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 24.3.1982.

D.B.

D.C.F.

S.D.

ARTICLE 1er En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 81/707 des 22/5/1964, 50/9/1967 et 19/10/1981 susvisés, Monsieur MOUSSAKANDA Balthazar, Instituteur Principal de 2° échelon indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) titulaire de la Licence en Sciences de l'Education délivrée par l'Université Marien N'GOULABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830 ACC=Néant.

ARTICLE 2°- Le Présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1er-10-1980 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1980-1981, et de la solde pour compter du 19-10-1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, Le 23/7/1982

Le Ministre de l'Education
Nationale,



Antoine NDINGAR-OBA .-



Colonel Louis SILVAIN-GOMA .-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances



Bernard COMBO MATSIOMI .-



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP.DFP. 3
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- M.E.N. 2
- D.P.A. 6
- INTERESSE. 1
- DOSSIER. 1
- SGCM.BC. 2

